

Définitions : Éducation Accélérée

Programme d'Education Accélérée (PEA)

(Le PEA remplace le Programme d'Apprentissage Accéléré-PAA, et toute autre terminologie associée. PEA est désormais le terme descriptif standard).

Définition : Le PEA est un programme flexible et adapté à l'âge de l'apprenant. Il favorise l'accès à l'éducation dans un délai accéléré pour des populations défavorisées, des enfants trop âgés non-scolarisés ainsi que des jeunes déscolarisés dont l'éducation a été interrompue du fait de la pauvreté, la marginalisation, les conflits et les crises. L'objectif du PEA est de procurer aux apprenants un certificat de compétences équivalant à une éducation de base, ainsi qu'une méthode d'apprentissage en adéquation avec leur maturité cognitive.

Programme de rattrapage scolaire

Définition : ce programme éducatif de transition s'adresse aux enfants et jeunes assidus en classe et dont la scolarité a été subitement interrompue. Le programme s'inscrit dans le court-terme et offre la possibilité aux apprenants d'assimiler les enseignements perdus suite à l'interruption de la scolarité, et afin de réintégrer le système formel.

Programme de transition scolaire

Définition : ce programme éducatif de court terme propose des cours de préparation ciblés afin d'appuyer la réussite des apprenants (par ex en matière d'acquisition linguistique et/ou culturelle) en comblant les différences entre le programme scolaire de l'environnement d'origine et d'accueil. Le programme de transition scolaire constitue une passerelle vers un modèle différent d'éducation certifié.

Programme de soutien scolaire

Définition : ce programme éducatif fournit un accompagnement complémentaire ciblé, en parallèle des heures de classe régulières. Il s'adresse aux apprenants ayant besoin d'un soutien court terme pour renforcer leurs connaissances d'une matière ou d'une compétence en vue d'achever le programme scolaire de système formel.